

Vauvert, Lac Saint-Jean

Michel Gagné

Volume 7, Number 2, November 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11442ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagné, M. (2001). Vauvert, Lac Saint-Jean. *Histoire Québec*, 7(2), 16–18.

3. Alain Roy, *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, tome I, p. 1080.
4. P.B. Mignault, *Le droit paroissial étant une étude historique et légale*, Montréal, CO Beauchemin et fils, 1893, p. 150-151.
5. L'abbé Auguste Gosselin, *Un épisode de l'histoire de la dîme au Canada, 1705-1707*, Ottawa, Mémoires de la société royale du Canada, 1903. P. 48-47.
6. Louise Dechène, *Le partage de subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, p. 17
7. Archives paroissiales de Sainte-Flavie, Cahiers de prône, 1873.28
8. Mgr Desautels, *Manuel des curés pour le bon gouvernement temporel des paroisses et des fabriques dans le Bas-Canada*, Montréal, Imprimerie John Lovell, 1864.
9. Archives de l'Archidiocèse de Rimouski, *Rapport annuel de Sainte-Flavie*, 1921.
10. Archives paroissiales de Sainte-Flavie, *Ordonnance imposant une dîme de pomme de terre, en plus de la dîme de céréales*, registre de documents divers, 1920.
11. Selon le témoignage de Léo Émond, résident de Sainte-Flavie, qui se souvient lui-même avoir transporté la dîme de pommes de terre au curé de la paroisse, qui soit dit en passant, était devenu à un certain moment, le plus important revendeur de pommes de terre dans la paroisse.
12. Archives paroissiales de Sainte-Flavie, *Ordonnance imposant une dîme de pomme de terre*, registre non identifié (1850-1948), 30 octobre 1920.
13. Alain Roy, *op.cit.*, tome II, p. 1627.
14. Robert-Lionel Séguin, *Les granges du Québec, du XVII^e au XIX^e siècle*, Musée national du Canada, (192) 2, Ottawa, 1965, p.62.
15. Archive de l'archidiocèse de Rimouski, *Rapport annuel de Sainte-Flavie*, 1857.
16. Archive de l'archidiocèse de Rimouski, *Rapport annuel de Sainte-Flavie*, 1854.
17. Archive de l'archidiocèse de Rimouski, *Rapports annuels de Sainte-Flavie*, 1853 et 1875.
18. Louise Dechène, *op. cit.*, p.30.

Vauvert, Lac Saint-Jean

PAR MICHEL GAGNÉ,
Société d'histoire postale du Québec

L'histoire du bureau de poste de Vauvert ne peut être considérée comme exhaustive mais elle est tout de même intéressante. En premier lieu, mentionnons que Vauvert est un établissement indissociable de la communauté des Frères-Ouvriers de Saint-François-Régis. Rappelons brièvement que cette communauté fut fondée à Le Puy, Haute-Loire, en France, le 23 juin 1850, par le père jésuite Maxime de Bussy.

L'institut avait pour but d'accueillir les jeunes orphelins, de leur fournir une éducation chrétienne et de les former aux professions agricoles. Afin d'échapper aux persécutions religieuses qui sévissaient alors en France, un groupe de Frères-Ouvriers décide de se réorganiser au Canada. Avec l'appui de bienfaiteurs français ils s'installent, dans le canton Dolbeau, au lac Saint-Jean, le 29 juin 1903. Le 20 mai 1905, la communauté est incorporée suite à une loi adoptée par la législature du Québec. Après s'être affranchie administrativement en novembre 1906, la communauté décide de s'établir à Vauvert, près de Péribonca, où elle a acheté deux terrains à des colons français. En 1907, la communauté fonde un orphelinat agricole

et, en 1911, un juvénat-noviciat. Trois ans après leur arrivée à Vauvert, l'institution missionnaire se voit confier la responsabilité du service postal. Une pièce d'archives des plus explicites au sujet de l'établissement du nouveau bureau de poste est illustrée à la figure 2.

Le plus clair du document, daté du 9 août 1910, fait foi des exigences liées à l'emploi de maître de poste. La directive adressée par M. Tanner Green au Révérend Frère Frasse nous informe également que le bureau de Vauvert relève de celui de Péribonca. Une fois les obligations remplies, le bureau de poste de Vauvert ouvre officiellement le 1^{er} septembre 1910 dans l'orphelinat Saint-Joseph (figure 1). Le premier maître de poste est le Révérend Camille Frasse (figure 3) qui occupe la fonction du 1^{er} septembre 1910 au 3 août 1928, date où il démissionne de sa charge. Vingt-neuf jours plus tard, il est remplacé par le Révérend Louis-Modeste Gauthier (figure 4), du 1^{er} septembre 1928 jusqu'à sa démission le 23 août 1934. Le troisième maître de poste, le Révérend Alphonse Cayouette (figure 5), entre en fonction quelque cinq semaines plus tard, soit le 1^{er} octobre 1934.

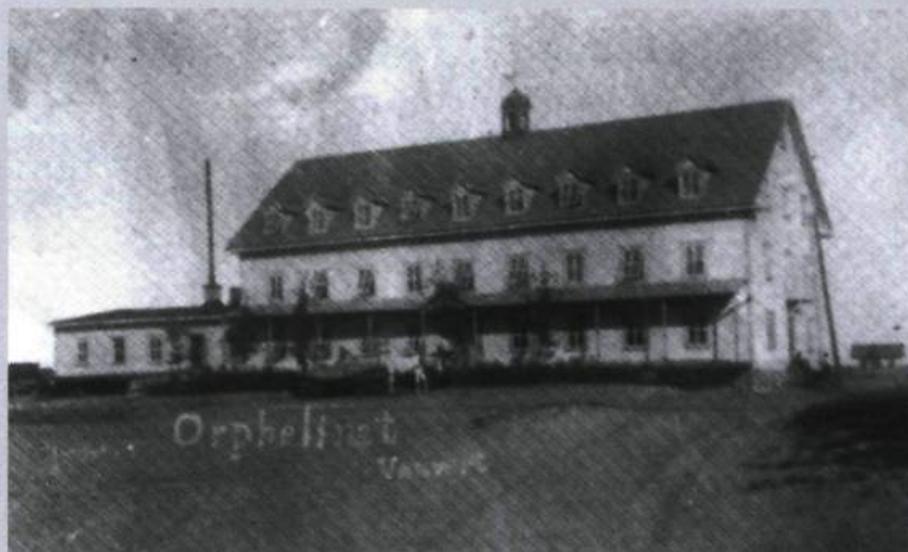


Illustration 1. L'orphelinat de Vauvert, fondé en 1907. Il renfermait le bureau de poste.)



Illustration 3. Le frère Frasse fut le premier maître de poste de Vauvert. Il occupa cette charge de 1910 à 1928.



Illustration 4. Au frère Frasse succéda le révérend Gauthier de 1928 à 1934.

Comme ses prédécesseurs, il remet sa démission le 31 mars 1937. Le poste est immédiatement confié au Révérend Frère Jules Soulier (figure 6) qui, à titre de maître de poste intérimaire, occupe la fonction jusqu'au 31 mai 1937, date à laquelle le Révérend Frère Joseph Rochette (figure 7) devient officiellement le cinquième et dernier maître de poste de Vauvert. Son terme prend fin le 15 novembre 1938. Nous

Bureau de Poste
Vauvert
9 août 1910
Fermé le

ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU BUREAU.

N° _____

ARCHIVES FMBQ	
COTE	345.035/15
LCC	E.17.72.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES,

190

Monsieur,

J'ai reçu instruction du Ministre des Postes d'établir un bureau de Poste à Vauvert comté de Cluic & Sag et de vous en confier l'administration.

Vous trouverez ci-joint des serments d'office. Veuillez en prendre un, le signer devant un magistrat et me le renvoyer. Toute personne vous assistant dans vos devoirs devra aussi de la même manière en signer un et vous me le renverrez.

La loi exige que chaque personne acceptant l'emploi de maître de poste donne au Département un cautionnement approuvé, pour un montant que le Ministre des Postes peut déterminer. Ce cautionnement peut, dans votre cas être donné de deux manières différentes : 1° Au moyen d'un cautionnement privé signé par vous-même, et par deux cautions solvables pour la somme voulue; 2° Au moyen d'un système de contribution que le département a établi d'après la loi.

Si vous choisissez le premier moyen, vous voudrez bien m'envoyer, aussitôt que possible, les noms et prénoms (tout au long) et les domiciles et professions de deux personnes responsables qui consentiront à vous cautionner pour la somme de quatre cents dollars, pour l'exécution convenable de vos devoirs; vous donnerez en même temps vos propres nom et prénoms (également tout au long) ainsi que la nature de votre profession ou état, afin que je les insère dans votre acte de cautionnement.

Cependant, si vous préférez le système de contribution, mentionné plus haut, le Département vous assurera pour la somme de deux cents dollars, moyennant 25 cents par \$100, et par année, et il déduira la prime de 50 cents de votre mandat d'appointement.

Aussitôt que vous aurez signé votre serment d'office que vous me l'aurez retourné et que vous aurez fourni le cautionnement voulu, j'enverrai au maître de poste de Péribonca les livres, papiers et instructions nécessaires pour l'établissement de votre bureau.

Je suis, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
L. Louis Gauthier
Inspecteur des Postes.

Frère Frasse
Vauvert
Cluic & Sag

3/4 A-283-01.

Illustration 2. Document de création du bureau de poste de Vauvert en 1910.

reviendrons ultérieurement sur les raisons de la fermeture du bureau.

Abordons maintenant le sujet des marques postales ou plutôt de «la» marque postale. En effet, une seule marque fut utilisée à Vauvert, celle du cercle brisé (figure 8). Dans l'exemple ci-joint, la marque laisse voir la date du 3 juin 1927. Au revers de l'enveloppe, on retrouve également une marque du même type, datée du 4 juin, du bureau de Péribonca. Ce qui confirme que Vauvert était bien desservi par ce bureau. Sans être une marque postale proprement dite, l'oblitération à barres, communément appelée «killers», fut utilisée couramment durant plusieurs années. Le bureau de Vauvert en possédait un exem-

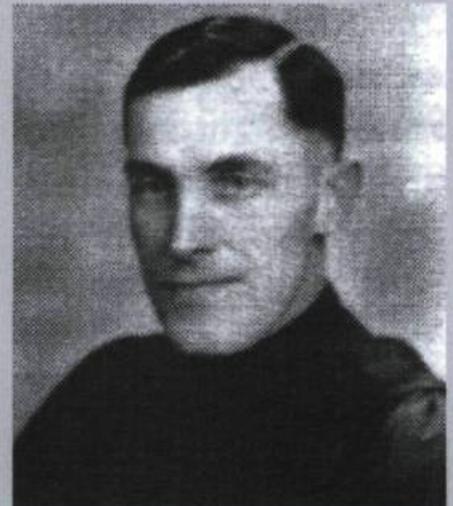


Illustration 5. Le révérend Alphonse Cayouette, maître de poste de 1934 à 1937.

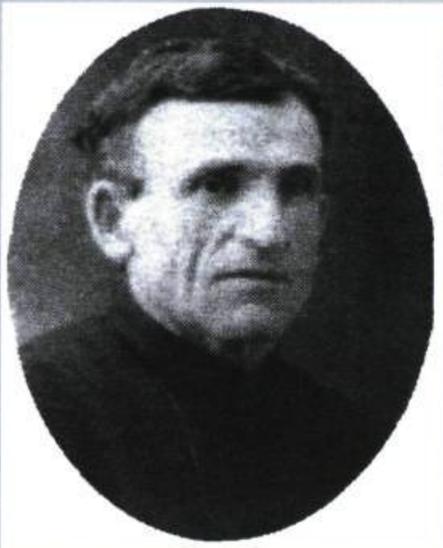


Illustration 6. Le frère Jules Soulier assumait provisoirement la fonction de maître de poste en 1937.



Illustration 7. Le frère Soulier fut ensuite remplacé par le frère Rochette jusqu'à la fermeture du bureau de poste en 1938.

poste a justifié la fermeture. La raison est somme toute valable si l'on considère son emplacement et l'ensemble de ses activités postales. Mais il existe également une autre raison qui colle beaucoup plus à la réalité et qui démontre que Vauvert était destiné à une courte existence. Il faut retourner à l'année 1927 alors que l'on procède à la construction de grands barrages, ce qui provoquera éventuellement un rehaussement du Lac Saint-Jean. À la suite de solutions temporaires, la communauté est en mesure de prolonger l'exploitation de quelques années. Mais la crue des eaux inonde les meilleures terres agricoles et contraint la communauté à accepter les offres d'achat de la compagnie Alcan. La communauté s'installera alors dans le rang Saint-Louis entre Bagotville et Chicoutimi.

plaire que l'on peut voir sur le pli illustré à la figure 8.

Comme nous venons de le voir le bureau de poste de Vauvert, durant ses vingt-huit années d'existence, n'a utilisé qu'une seule marque postale. Toutefois, au milieu de l'année 1928, le ministère des Postes a introduit un système numérique à quatre chiffres pour identifier ses bureaux comptables (001 à 1999) et à cinq chiffres pour ses bureaux non comptables (70000 à 77999). Vauvert faisant partie de cette dernière catégorie, on lui assigna le numéro 77212. Comme ce numéro est d'ordre administratif, le timbre oblitérateur devait être apposé uniquement sur la correspondance interne des postes. Il n'avait aucun lien avec le service postal régulier. Comme Vauvert était un petit bureau où le maître de poste n'avait pas à établir de compte de caisse, il semblerait qu'aucun timbre ne fut fabriqué car il n'est fait aucune mention de la date d'épreuve dans les cahiers d'archives de la compagnie Pritchard et Andrews. À partir de 1950, ces numéros financiers furent



Illustration 8. Pli illustrant la seule marque postale utilisée à Vauvert

introduits dans des timbres à date devant être apposés sur les mandats-poste, d'où leur acronyme MOON pour Money Order Office Number. Le bureau de poste de Vauvert ayant fermé en 1938, cette politique ne lui fut jamais dictée.

Revenons maintenant aux raisons invoquées pour la cessation du service postal à l'orphelinat de Vauvert. Selon le ministère, une utilité restreinte du bureau de

Une fois les nouvelles infrastructures complétées, en 1938, l'orphelinat est définitivement fermé mettant ainsi un terme à l'œuvre des Frères-Ouvriers de Saint-François-Régis et aux activités postales de Vauvert. ■